



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service de coordination des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

**AUTORISATION UNIQUE
MODIFICATION NON SUBSTANTIELLE**

Le préfet de la Somme donne acte à la SAS Ferme éolienne du Bois de la Hayette, dont le siège social est sis 1 rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG, de ses déclarations des 31 juillet 2023 et 28 janvier dernier concernant une demande de modification du plan de bridage acoustique d'un parc éolien comprenant 8 éoliennes et 1 poste de livraison, situé à AUBVILLERS, BRACHES, TROIS-RIVIÈRES et MALPART.

Cette modification n'est pas considérée comme substantielle au titre des articles L. 181-14 et R. 181-46 du code de l'environnement.

Le présent donner acte pourra être opposé à la SAS Ferme éolienne du Bois de la Hayette lors des contrôles qui seront réalisés par l'inspection des installations classées.

Amiens, le **- 6 JUIN 2025**

Pour le préfet et par délégation,
le chef de service


Gaëtan COUPLET